



SMTD  
Syndicat Mixte du Traitement des Déchets  
du Bassin Est du Béarn

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 064-256404484-20241209-APPROPV0304-DE

Extrait du registre des  
délibérations  
Comité Syndical  
Séance du mercredi 3 avril 2024

**Date de convocation** : mercredi 27 mars 2024

Séance tenue à 18h30 sous la présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, au Pavillon des Arts.

**Étaient présents** : Mme Sémavoine, M. Cuyaubé, M. Casabonne, M. Capéran, M. Setier, M. Martin, M. Bernos, M. Chagoï, M. Denax, M. Dudret, M. Faure, M. Marque, M. Castets, M. Tucou, M. Fourquet, M. Massignan, Mme Ponneau, M. Aurisset, M. Lasserre, M. Cazet, M. Barban.

**Étaient représentés** : M. Castet par M. Faure, M. Caldéroni par Mme Sémavoine, M. Lacoste par M. Cuyaubé.

**Étaient excusés** : M. Buron, M. Chennevière, Mme Bonnemason-Carrère, M. Ferrato, M. Lannes, M. Perez, M. Soler, M. Brière, M. Coustet, Mme Durand.

**Étaient absents** : M. Virto.

## **PROCES-VERBAL**

**La Présidente** : Mes chers Collègues,

Je vous remercie de votre présence ce soir pour ce vote du Budget Primitif 2024.

Avant de passer à l'ordre du jour, lors de notre dernier Comité, j'avais demandé à nos services de préparer une présentation plus parlante, plus claire et avec une meilleure visibilité des futurs travaux de la décharge de Soeix. C'est l'objet de ce descriptif qui, sans être trop technique, a été conçu de

manière accessible et pertinent afin que chacun d'entre nous puisse enjeux des projets à venir.

M. Renard, Directeur Technique de Valor Béarn, présente un Power Point détaillé mettant en lumière l'évolution significative de l'ancienne décharge de Soeix depuis sa création en dans les années 70 jusqu'à aujourd'hui. Cette projection permet d'illustrer la future réhabilitation environnementale avec un aperçu des étapes à venir pour y parvenir.

Les membres de Valor Béarn ont ainsi eu l'opportunité de poser des questions et de discuter des différentes mesures proposées.

Les points clés de cette réunion seront pris en compte pour orienter les décisions futures concernant l'ancienne décharge.

**M. Tucou** : Ne serait-il pas possible de réaliser un grand fossé pour résoudre le problème d'eau que connaît ce site ?

**M. Renard** : Ceci a déjà été fait l'année dernière par l'entreprise Laborde pour éviter les ruissellements superficiels en amont du massif, néanmoins il y a une telle pression que cela n'est pas efficace.

**M. Tucou** : Les ancrages en pied de digue tiennent-ils pour le moment ?

**M. Renard** : Oui cependant cela ne s'avère pas suffisant par rapport à la poussée.

**M. Aurisset** : En ce qui me concerne, je ne souhaiterais pas qu'il se produise à Soeix ce que nous avons déjà connu avec l'ISDND de Précilhon avec certaines associations.

**La Présidente** : Je vous remercie beaucoup en effet de nous alerter sur ce point-là. J'espère d'ailleurs que ces questions ont été largement étudiées au stade où nous en sommes dans ce projet. Il me semble important que les élus du secteur de Soeix soient tenus informés, c'est en informant que nous éviterons la formation de tels collectifs.

**M. Rhaut** : Madame la Présidente, je tiens à souligner que pour le moment aucun rejet n'arrive jusqu'au milieu naturel.

**La Présidente** : J'imagine que tout ceci est suivi par les services de l'Etat ?

**M. Rhaut** : Tout à fait, les services de la DREAL sont informés de nos différentes études.

**La Présidente** : Je souhaite vivement que les informations soient transmises aux différents services, et pas seulement à la DREAL. Il ne faut pas oublier de mettre M. Aurisset dans la boucle également. Il ne faut pas hésiter, de la même manière, à faire des communications vers la ville d'Oloron. Il faut que les élus puissent savoir ce qui est fait. Et je souhaite également que les services se rapprochent de la Sous-Préfecture d'Oloron pour les tenir informer.

Comme l'a souligné M. Aurisset, nous avons déjà eu l'expérience avec les associations, lorsqu'elles décident de faire sortir une information, cette dernière est immédiatement reprise dans la presse, ce qui a pour conséquence que nous n'avons plus le temps d'expliquer, de montrer, de rencontrer les différents protagonistes, c'est pour cela que j'insiste sur le fait qu'il faut que les élus, la Sous-Préfecture etc... soient informés de l'avancée de ce projet.

Sinon le temps se limite à 48h lorsqu'une information sort de cette manière. On peut le déplorer, mais c'est ainsi que cela fonctionne ; nous faisons un travail sérieux, un travail suivi, il faut donc l'expliquer en amont afin de ne pas jeter l'opprobre sur les élus.

## 0 - PV du Comité syndical du 13 mars 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 1 – Prime Forfaitaire Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat

M. Martin fait lecture du projet de délibération.

**La Présidente** : Je précise bien qu'il s'agit d'une prime exceptionnelle, contrairement à la Prime sur la performance votée il y a 4 ans.

C'est une disposition que nous connaissons tous me semble-t-il dans nos collectivités.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

### 2 – Revalorisation de la valeur des Titres Restaurant

M. Martin fait lecture du projet de délibération.

**La Présidente** : Il s'agit là encore d'une mesure d'amélioration du pouvoir d'achat. Certes c'est un effort pour la Collectivité, mais cela n'est pas négligeable pour nos agents et je pense que cela saura être apprécié ; cela était souhaité par ailleurs.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

### 3 – Délibération de Principe : Adhésion de la Communautés de communes Adour Madiran

**La Présidente** : Avant de vous présenter cette délibération, je tiens une délibération de principe, en vue de l'adhésion potentielle de la Communauté de communes Adour Madiran.

En effet, j'ai été sollicitée plusieurs fois depuis 1 ou 2 ans par cette collectivité, mais ce début d'année, cette demande a été officialisée via un courrier de Monsieur Frédéric Rey, Président de la Communauté de communes Adour Madiran. Dans ce courrier, il souhaite confier sa compétence de traitement des déchets à Valor Béarn. Pour information, cette compétence était jusque-là confiée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets 65 (SMTD 65).

La Présidente fait lecture du projet de délibération.

**M. Bernos** : Pourrait-on connaître la raison de leur désir de changement et de nous rejoindre ?

**La Présidente** : Je dirais que cette collectivité n'est pas satisfaite des moyens que se donne leur syndicat actuel, à savoir le SMTD 65. Principalement en termes de moyens techniques. Chez nous, il est vrai que toute la palette des moyens de traitement des déchets, que cela soit le tri des emballages, l'incinération, mais aussi l'enfouissement, est présente sur notre territoire.

Or du côté du SMTD 65, il n'y a rien de cela. Leurs déchets, à eux, mais aussi des autres collectivités adhérentes au SMTD 65, doivent parcourir, sur des camions, des centaines de kilomètres pour aller vers Toulouse ou dans le nord de la région. D'un point de vue environnemental, cela n'est plus tenable, mais il faut ajouter à cela un sérieux coût financier.

Du côté de cette collectivité, ils en étaient conscients depuis 4 ans, bien avant cette énorme crise de l'énergie, mais à présent, cela est intenable pour eux.

De plus, la Collectivité Adour-Madiran est très bien placée géographiquement pour savoir comment cela se passe dans le Béarn. Ils le savent d'autant plus qu'ils comptent parmi eux 11 communes des Pyrénées-Atlantiques.

Ils sont venus 3 fois nous rencontrer pour, notamment, nous questionner sur les coûts ; tout ceci étant public nous les avons informés en toute transparence, et il est vrai qu'ils ont eu du mal à nous croire tellement il est intéressant finalement de travailler avec Valor Béarn.

Leur choix est arrêté et c'est pour cela que je voulais concrètement en discuter avec vous car nous devons nous aussi, naturellement, en débattre.

Pour vous répondre M. Bernos, les raisons sont donc environnementales et financières. J'ajoute que cela n'est pas une critique du manque d'installations au niveau du SMTD 65, simplement nous avons fait le choix de notre côté, il y a de nombreuses années, d'investir pour être autonome au niveau d'installations performantes, par ailleurs reconnues bien au-delà des frontières du Béarn.

**M. Bernos** : Une autre question si vous me permettez, cette fusion engendrera un coût je suppose, cet élément a-t-il été appréhendé ?

**M. Rhaut** : Ce départ se règlera entre la Communauté de communes et le SMTD 65. Les coûts de ce départ seront réglés par l'un ou par l'autre, il n'y aura pas d'impact financier pour Valor Béarn.

**M. Faure** : Le chiffre de 480 kg/hab/an concerne-t-il seulement les emballages ?

**La Présidente** : Non cela représente le cumul des déchets, déchetteries comprises ainsi que les déchets verts.

**M. Marque :** Il est bien entendu que nous avons les capacités de les traiter.

**La Présidente :** Bien évidemment, cela est d'ailleurs précisé dans le projet de délibération.

**M. Aurisset :** Pour clarifier les choses, étant donné que nous en avons parlé tout à l'heure lors de la présentation réalisée par vos services, afin de ne pas avoir de mauvaises surprises, il n'y a pas de décharges que nous aurions à prendre à notre charge ?

**M. Rhaut :** De ce que nous savons, il n'y a rien de tout cela.

**La Présidente :** Pour en revenir à ce projet d'adhésion et rebondir sur les questions de M. Bernos mais aussi peut-être aller plus loin dans les questionnements, ce qui a déclenché l'envoi de ce courrier officiel a été le vote de l'augmentation des contributions lors du dernier Comité syndical du SMTD 65. Et je le répète, cette augmentation est normale car il est nécessaire de répercuter le coût des transports puisque je le rappelle, aucune installation n'est présente sur leur territoire.

Par ailleurs, vous ne m'avez pas encore posé la question mais je l'anticipe, je ne pense pas que ce que nous faisons aujourd'hui, avec la Communauté de communes Adour Madiran doit devenir une habitude avec les autres collectivités du 65. Ce qui nous a fait répondre par l'affirmative à cette demande est que nous sommes très voisins avec cette collectivité, avec des communes de notre département, il y a donc une cohérence. Je ne souhaite pas plus d'adhésions à l'avenir.

**M. Bernos :** En effet Madame la Présidente, il faudra mettre une limite aux sollicitations.

**La Présidente :** Comme je l'ai dit, cela va dans le sens de la cohérence.

**M. Cuyaubé :** J'ajoute que les collectes de la Communauté de communes Adour-Madiran permettront de combler l'excédent que nous avons à l'incinérateur. Gardons à l'esprit que nous avons besoin d'incinérer pour rendre notre Unité de Valorisation Energétique de Lescar encore plus performante. C'est ce que nous avons demandé à notre délégataire Urbaser, il faut utiliser cette Unité à pleine capacité. Cette adhésion est presque idéale si je peux dire.

**M. Tucou :** Madame la Présidente, puisque vous mettez en avant la proximité géographique de cette collectivité, pourquoi ne pas envisager un tel rapprochement également avec le secteur d'Aire-sur-l'Adour ?

**La Présidente :** Mais ce secteur est déjà client chez nous, mais sans être adhérent. Et je répète que le cas d'Adour Madiran est un cas particulier. Les Landes c'est autre chose.

**M. Bernos :** Je suis de l'avis de Monsieur le Vice-Président, optimiser les capacités de nos installations est en soit une réponse à cette question d'adhésion. Je suppose que cette décision risque de créer des remous du côté des Hautes-Pyrénées.

**La Présidente :** Là-dessus, ils ont déjà eu leurs discussions. Cela encouragera peut-être même le SMTD 65 à se lancer dans la construction de leurs propres installations. De notre côté, la gestion de l'argent public a toujours été une priorité et c'est pour cela que nous avons investi pour être pleinement autonomes.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

#### **4 – Compte de Gestion 2023**

M. Cuyaubé fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

#### **5 – Compte Administratif 2023**

19h46, la Présidente se retire et laisse la Présidence à M. Cuyaubé, 1<sup>er</sup> Vice-Président de Valor Béarn.

M. Cuyaubé fait lecture du projet de délibération.

**M. Rhaut** : Je tiens à vous préciser que le filet de sécurité de l'Etat n'a pas été pris en compte dans ce projet de délibération, mais nous l'attendons.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

19h49, la Présidente reprend la Présidence du Comité syndical.

#### **6 – Affectation des résultats**

M. Cuyaubé fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

#### **7 – Budget Primitif 2024**

M. Cuyaubé fait lecture du projet de délibération.

**La Présidente** : Je vais ajouter une remarque, une remarque positive d'ailleurs : une fois encore, nous n'augmenterons pas les contributions de nos adhérents ! Dix ans que nous ne les avons pas augmentées et donc dix ans que nous faisons faire des économies, et donc gagner de l'argent, à nos contributeurs ! nous ne pouvons que nous en réjouir.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

La Présidente lève la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance

La Présidente

Michel CUYAUBE

Monique SEMAVOINE

